

Jacques BEAUCHEMIN
Professeur de sociologie, département de sociologie, UQÀM

(2001)

“Le sujet politique québécois : l’indicible «nous».”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES](#).

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Jacques BEAUCHEMIN

“Le sujet politique québécois : l’indicible «nous».”

Un texte publié dans l’ouvrage sous la direction de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, pp. 205-220. 2^e partie : “Le Québec : entre la nation et la dissémination.” Montréal : Les Éditions Québec / Amérique, 2001, 435 pp. Collection “Débats”.

Le directeur général des Presses de l’Université Laval, M. Denis Dion, le 11 janvier 2016, l’autorisation de diffuser en libre accès à tous le texte de ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels : Jacques Beauchemin : beauchemin.jacques@uqam.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

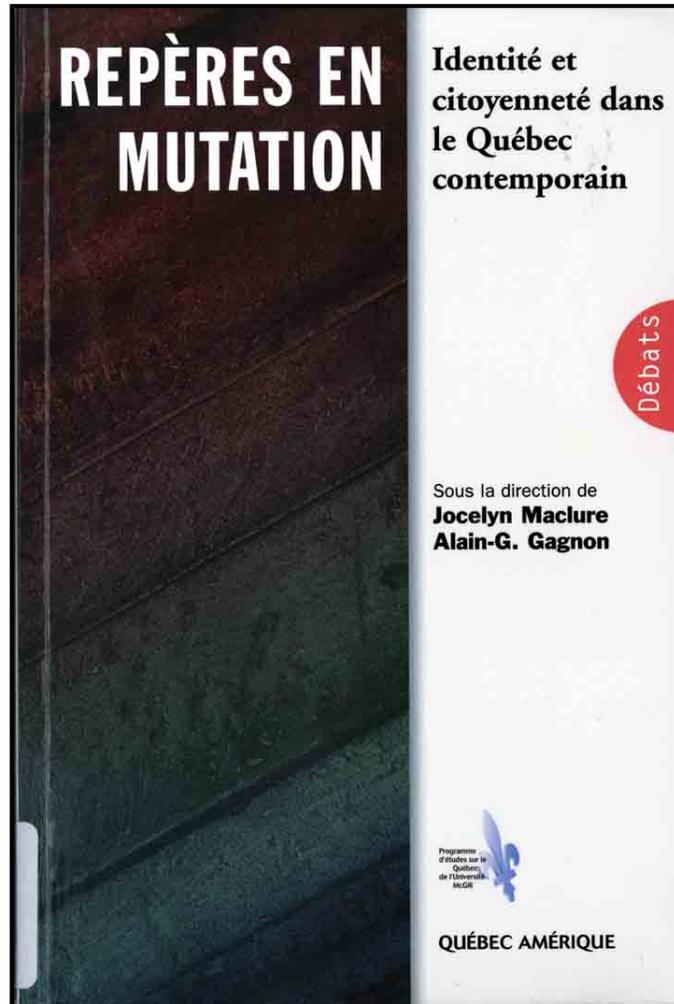
Édition numérique réalisée le 15 septembre 2017 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Jacques BEAUCHEMIN

Professeur de sociologie, département de sociologie, UQAM

“Le sujet politique québécois :
l’indicible «nous».”



Un texte publié dans l’ouvrage sous la direction de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, pp. 205-220. 2^e partie : “Le Québec : entre la nation et la dissémination.” Montréal : Les Éditions Québec / Amérique, 2001, 435 pp. Collection “Débats”.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l’édition d’origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[205]

Jacques BEAUCHEMIN

Professeur de sociologie, département de sociologie, UQÀM

“Le sujet politique québécois :
l’indicible «nous».”

Un texte publié dans l’ouvrage sous la direction de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, pp. 205-220. 2^e partie : “Le Québec : entre la nation et la dissémination.” Montréal : Les Éditions Québec / Amérique, 2001, 435 pp. Collection “Débats”.

La question de l’identité québécoise exerce une véritable fascination auprès des intellectuels québécois. L’abondance et l’intérêt des travaux sont en effet frappants si l’on considère le fait que nulle échéance politique n’impose par son imminence l’urgence de se remettre à la tâche. Cela n’empêche pas que pour pénétrantes qu’elles soient, les tentatives actuelles de redéfinition de l’identité québécoise signalent le lieu d’un problème qui est à la fois théorique et politique.

Quel est le centre de gravité des diverses positions portant sur l’identité québécoise et sur l’expression politique qui lui correspondrait ? Pour l’essentiel, l’identité dont il est question est de plus en plus représentée à l’image d’une constellation dans l’espace de laquelle gravitent des planètes à la fois étrangères les unes aux autres mais soumises néanmoins aux effets gravitationnels qui font d’elles un système planétaire. Jocelyn Létourneau observe ainsi le caractère hybride et métissé de l’identité [206] québécoise et se demande pour quelle raison elle devrait absolument chercher son accomplissement dans un projet de souveraineté politique¹. Yvan Lamonde et Gérard Bouchard ont voulu mettre en évidence la nord-américanité du Québec et le partage d’un certain bagage historique et culturel commun aux « collecti-

¹ Jocelyn Létourneau, *Passer à l’avenir*, Montréal, Boréal, 2000.

vités neuves », rompant en cela avec la conception d'une culture québécoise au destin tortueux parce que radicalement singulière en Amérique². L'essentiel de cette définition consiste à déraciner la culture québécoise du sol qui l'a nourrie pour la redécouvrir dans la diversité qui la caractériserait maintenant. Mais, de la culture à l'identité, ce qui s'estompe doucement c'est bien la figure de cette communauté historique qui, parce qu'elle veut assurer la pérennité de sa culture, a formé le projet de sa souveraineté politique.

Sur le plan de ce que j'ai appelé l'expression politique de cette identité, on peut dire que la réflexion actuelle cherche à définir la société québécoise dans cette tension où se trouve posée une communauté historique soucieuse de la pérennité de sa culture, mais qui l'inscrit dans la perspective d'une démocratie respectueuse des droits civiques qui sont, par définition, attachés au citoyen et étrangers aux appartenances communautaristes³. L'intelligentsia québécoise, tout autant que les principaux porte-parole des partis souverainistes, défend unanimement le nationalisme francophone en le faisant valoir sous son [207] jour le plus favorable, c'est-à-dire civique, inclusif et tolérant⁴. Cette position théorico-politique s'appuie sur le constat d'une identité québécoise multiple et pluraliste. En ce sens, les appels en faveur du nationalisme « civique » sont indissociables d'une conception de l'identité québécoise qui la veut plurielle et ouverte.

Mais la reconnaissance des diverses identités constitutives de la communauté politique ne se limite pas aux groupes, francophone, anglophone et autochtone, que nous avons l'habitude d'associer à la dy-

² Voir Yvan Lamonde, *Ni avec eux ni sans eux*, Québec, Nuit blanche, 1996 ; Gérard Bouchard et Yvan Lamonde (dir.), *Québécois et Américains*, Montréal, Fides, 1995 ; et Gérard Bouchard, *Nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2000.

³ On trouvera un condensé de ce débat dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec Amérique, coll. « Débats », 2000.

⁴ C'est bien cette position en faveur d'un nationalisme civique qu'a adoptée, parmi d'autres, Gérard Bouchard dans son dernier ouvrage. Claude Bariteau s'est consacré, lui aussi, à une vigoureuse défense du nationalisme civique. Michel Seymour a voulu, pour sa part, rappeler que cette conception civique devait passer par la nécessaire prise en considération d'une majorité franco-québécoise. Voir Gérard Bouchard, *La Nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999 ; et Claude Bariteau, *Québec 18 septembre 2001*, Montréal, Québec Amérique, coll. « Débats », 1998.

namique sociohistorique du Québec. Elle s'étend aux multiples regroupements d'acteurs sociaux dont l'identité se fonde cette fois sur le partage de traits affinitaires. C'est ainsi, par exemple, qu'a pu se coaguler une « identité » féminine, que s'est cristallisée une « identité » homosexuelle, puis que certains groupes de citoyens se sont représentés en tant que membres de minorités visibles ⁵.

[208]

Le Québec est donc une société des identités. Il faut entendre par là la constitution de regroupements d'acteurs toujours plus nombreux à se reconnaître sous le signe de certaines affinités. Cette montée en puissance des identités est accueillie favorablement. La plupart d'entre nous y reconnaissons une avancée de la démocratie et y entendons la voix de ceux qu'aurait brimés l'imposition d'un sujet politique abstrait à prétention universaliste. Nous avons, en effet, des motifs de nous réjouir de cet élargissement de la citoyenneté. Qui contestera, par exemple, les acquis résultant de la lutte des femmes ? J'aimerais quand même soulever le problème qu'entraîne la fragmentation du sujet politique et, avec elle, la politisation des identités en contexte pluraliste. Une telle dynamique entraîne deux conséquences apparemment distinctes mais en réalité reliées. Premièrement, elle tend à invalider l'interprétation nationaliste de la situation politique du Québec. Deuxièmement - et cela est sans doute plus grave - la politisation des identités déstructure le champ du politique et menace les fondements de la légitimité de l'agir politique.

J'ai essayé de montrer ailleurs que le fait que la dynamique politique soit désormais dominée par la revendication à portée identitaire rendait difficile, tant du point de vue de la légitimité que de celui de la

⁵ Au Québec, la question de l'identité ou des identités a suscité de nombreuses et intéressantes publications depuis quelques années, notamment M. Ancelovici et F. Dupuis-Déri, *L'Archipel identitaire*, Montréal, Boréal, 1997 ; Gilles Bourque et Jules Duchastel, *L'Identité fragmentée*, Montréal, Fides, 1996 ; Mikhael Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest (dir.), *Les Frontières de l'identité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996 ; Joseph-Yvon Thériault, *L'Identité à l'épreuve de la modernité*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995 ; Bogumil Jewsiewicki et Jocelyn Létourneau (dir.), *Identités en mutation. Socialités en germination*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 1998 ; et Laurier Turgeon, Jocelyn Létourneau et Khadiyatoullah Fall (dir.), *Les Espaces de l'identité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1997.

faisabilité, la construction « par le haut », c'est-à-dire dans l'affirmation d'une unité politique prétendant transcender les particularismes, d'un projet nationaliste comme celui de la souveraineté du Québec ⁶. Sur le plan éthico-politique, la fragmentation du [209] sujet politique et l'ouverture au pluralisme qu'elle entraîne font en sorte d'invalider toute revendication fondée sur une volonté de subsumption des identités locales ou particulières. Je n'entendais pas alors montrer l'impossibilité radicale du projet souverainiste, mais je cherchais à mettre en relief, du point de vue de la sociologie politique, les obstacles qui se dressent devant lui dans le cadre de la dynamique politique créée par la montée des identités. Je me livre maintenant au même exercice, mais en envisageant cette fois le problème dans la perspective inverse : celle de la légitimité d'une affirmation nationale dont le postulat consiste dans une certaine unicité fondatrice et nécessaire du sujet politique aux prétentions universalistes.

Je voudrais essayer d'esquisser l'essentiel de cette question en quatre temps. Je rappellerai d'abord la nature des déterminations sociopolitiques qui ont rendu possible le règne de l'identitaire sur les sociétés modernes avancées et mettrai en lumière le fait que l'éthique sociale qui découle tout naturellement de la « société des identités » pose en son centre la valorisation du pluralisme et le respect des différences. J'aimerais ensuite illustrer le fait que la multiplication des foyers identitaires et la valorisation du pluralisme impliquent la délégitimation d'un sujet politique fondé sur une communauté d'histoire. J'esquisserai troisièmement la nécessité - au-delà de la reconnaissance du pluralisme identitaire - du ralliement autour d'un sujet politique suffisamment consensuel afin de fonder la légitimité de l'agir politique. Enfin, j'essaierai de montrer, sur cette base, que le nationalisme québécois peut être légitime. J'insisterai alors sur les vertus, aujourd'hui décriées, de la figure d'un sujet politique subsumant les particularismes du point de vue de la poursuite d'un projet éthique.

[210]

⁶ Jacques Beauchemin, « La question de la souveraineté : redéfinition des enjeux et nouveaux argumentaires », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 1, n° 1, automne 1998, p. 53-75 ; et « Défense et illustration d'une nation écartelée », dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise*, op. cit., p. 259-282.

I. UNE DYNAMIQUE SOCIOPOLITIQUE DOMINÉE PAR « L'IDENTITÉ »

La dynamique politique des sociétés contemporaines est caractérisée par une ouverture sur le pluralisme. Cette différenciation s'explique largement par la formidable poussée de la revendication politique à fondement identitaire. L'une des mutations les plus fondamentales des sociétés modernes au cours du XX^e siècle réside dans ce passage d'une société de classes, dont le conflit a été représenté sous la figure de l'exploitation, à une société des identités dont le conflit s'exprime dans une représentation de l'inégalité. Ces deux figures de la division sociale débouchent sur deux projets distincts d'émancipation. Le premier appelle le remplacement d'une classe par une autre. Le second appelle une lutte pour l'égalité de tous. J'anticipe un peu sur mon propos en faisant remarquer dès maintenant que la course à l'égalité de tous avec tous engendre une forme particulière d'émancipation politique dont l'effet est de rendre irreprésentable l'imposition d'un sujet politique prééminent sous lequel accepteraient de s'abolir les identités particularistes.

La montée en pouvoir des diverses identités sociales et la politisation de leur reconnaissance s'est d'abord jouée dans le cadre de la régulation des rapports sociaux mis en place par l'État-providence. C'est bien à la faveur du passage à l'État-providence et de la généralisation des droits sociaux que se sont dégagées les conditions de possibilité du pluralisme. C'est au nom du « droit à » que se sont coagulés des regroupements de citoyens luttant contre la discrimination systémique qu'ils croyaient associée à la particularité de leur identité sociale. Il en fut ainsi, par exemple, des luttes menées par les minorités visibles, par les femmes et, plus tard, par les jeunes et les aînés. Cette [211] nouvelle dynamique allait forcément entraîner la multiplication de regroupements d'acteurs voués à la revendication de droits dans la perspective égalitariste qu'ouvrait la régulation providentialiste. En effet, ce que rendait possible la dynamique sociopolitique libérée par l'État-providence, c'était le développement exponentiel de la revendication identitaire. La reconnaissance du pluralisme débouche alors sur une politisation des identités. Plus exactement, cette dernière survient lorsque des regroupements identitaires se posent en sujet politique en

se réclamant de la même légitimité que le sujet politique abstrait que constitue par exemple la nation. L'égalitarisme foncier qui préside à cette politisation suppose alors le nivellement de la légitimité au sens où toute revendication portée au nom de la reconnaissance identitaire peut se placer à côté de n'importe quelle autre sans qu'il soit possible - ni même permis - de les distinguer en valeur.

Le fait que le nous québécois soit désormais redéfini sur le mode de l'identité plutôt que sur celui de la culture engendre alors un phénomène tout à fait inédit. En se distanciant d'une définition trop étroitement associée au passé canadien-français, la nouvelle identité québécoise invite ceux qui le veulent à venir s'y inscrire et à participer au grand récit d'une québécutude dorénavant ouverte. Cependant, cette conversion a pour effet de livrer l'identité du nous québécois à la concurrence que se livrent de nombreux regroupements sur le « marché » de l'identité.

C'est ainsi que Jocelyn Maclure, par exemple, peut écrire « qu'une pléthore d'autres lieux identitaires contestent le monopole de la nation. Le genre, l'identité sexuelle, l'ethnicité, les classes sociales, les nouveaux mouvements sociaux, le positionnement générationnel et les communautés cybernétiques sont des référents identitaires et des [212] lieux de *passage à l'acte* politique avec lesquels la nationalité coexiste et rivalise⁷. » Dans la perspective du féminisme, Diane Lamoureux dénonce le « carcan de la démocratie moderne » et le « faux universalisme » sur lequel elle se serait instituée⁸. La redéfinition de l'idéal démocratique supposerait l'autonomie morale en vertu de laquelle chacun serait libre de choisir son identité. Nous retrouvons ici le fondement même de la dynamique politico-identitaire en vertu de laquelle le positionnement de l'acteur social est fonction « d'identités construites plutôt qu'assignées⁹ ». Dans ce contexte, tout projet nationaliste est confronté au surgissement de « contre-sujets » et de « contre-communautés » qui contestent son monopole identitaire¹⁰. La

⁷ Jocelyn Maclure, *Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec Amérique, coll. « Débats », 2000, p. 199.

⁸ Diane Lamoureux, « La démocratie avec les femmes », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 3, n° 2, 2000, p. 39.

⁹ *Ibid.*, p. 30.

¹⁰ J'ai abordé cette question d'un peu plus près dans Jacques Beauchemin, « Défense et illustration d'une nation écartelée », dans Michel Venne (dir.),

nation constituerait donc un repère important de la définition identitaire des acteurs sociaux, mais ce ne serait pas le seul. Ainsi, la concurrence que se livrent les sujets politiques engendre autant de micro-communautés dont la rencontre n'est possible que dans la reconnaissance du pluralisme constitutif de la société.

La seule façon d'assumer politiquement ce pluralisme réside dans une défense des droits particularistes et, sur le plan éthique, dans la promotion des valeurs de tolérance et de respect. L'une des conséquences de cette profonde transformation de la dynamique politique réside dans la très grande difficulté dans laquelle plusieurs se trouvent de fonder théoriquement et politiquement une position [213] nationaliste et *a fortiori* souverainiste. Cet aspect du problème fait l'objet d'âpres débats. Je m'y arrête un instant. Serge Cantin a soutenu avec ferveur le point de vue selon lequel le projet souverainiste n'a de sens qu'en relation avec un « nous » francophone qui devrait soutenir sans complexe sa volonté d'émancipation. Il s'en prend alors à l'œcuménisme du nationalisme contemporain cultivant les vertus civiques que constituent l'ouverture à l'altérité et la reconnaissance du pluralisme ¹¹. L'apologie du nationalisme civique représente une démission à ses yeux dans la mesure où elle aurait pour effet de reléguer au second plan les origines historiques et culturelles du nationalisme québécois. Le nouveau cosmopolitisme dont se réclament maintenant les souverainistes serait ainsi responsable du déficit de sens qui frapperait actuellement l'idéal souverainiste. Aux yeux de Cantin, l'affaire Michaud et la censure qui s'est abattue sur les propos de ce dernier révèlent les travers de la doxa souverainiste actuelle que l'on peut résumer sous la forme d'un paradoxe : les principaux défenseurs du projet souverainiste cherchent à légitimer leur projet en effaçant en lui les traces laissées par une certaine mémoire. Exsangue et privé d'un sujet politique sûr de lui, ce projet d'affirmation nationale ne parvient plus à rallier ceux qui devraient naturellement s'y reconnaître. On le comprend, une telle vue des choses est étrangère à l'air du temps, à tout le moins chez les intellectuels.

À l'opposé de cette position s'en trouve une autre en vertu de laquelle la reconnaissance de tous par tous suppose que l'on ne doive

Penser la nation québécoise, op. cit., p. 259-282.

¹¹ Serge Cantin, « J'impense, donc j'écris. Réplique à Jocelyn Létourneau », *Argument*, vol. 1, n° 2, 1999, p. 139-142.

pas politiser des appartenances identitaires à fondements « essentialistes », cela précisément [214] parce que ces dernières impliqueraient une fermeture à l'altérité. L'appartenance à une histoire, en effet, ne fait pas l'objet d'un choix parce qu'elle est « donnée ». Le respect des droits fondamentaux constituerait la seule façon de servir les idéaux de justice, d'égalité et de liberté que chérissent les sociétés démocratiques parce qu'il ne s'adresse pas à un individu engoncé dans le jeu de ses appartenances et défini par une histoire particulière.

Les nationalistes qui adhèrent à cette thèse selon laquelle ne sont politisables que les identités électives se trouvent alors dans l'obligation de montrer que l'appartenance à la nation québécoise ne tient pas au fait d'appartenir à la souche canadienne-française mais à celui de participer sur ses propres bases à la construction du grand récit de la québecitude. Au Québec, cela comporte bien sûr le danger d'incommoder à la fois ceux qui voient bien que l'idéal nationaliste n'est porté que par eux seuls et ceux qui s'y trouvent intégrés sans l'avoir demandé. Dans ce contexte, il est difficile de fonder la légitimité de l'affirmation politique de la communauté d'histoire que forme le Québec alors que celui-ci s'ouvre aujourd'hui sur son pluralisme constitutif et apparemment indépassable autrement que dans une forme ou une autre de patriotisme constitutionnel. Le projet souverainiste, mais plus largement, toute position nationaliste perd un peu de son sens mais surtout les fondements de sa légitimité.

À ce niveau, l'enjeu réside donc dans la légitimité du projet souverainiste et, de manière plus générale, du nationalisme lui-même. Ce qu'il s'agit d'établir, ce sont les conditions en vertu desquelles un projet politique peut s'avancer en disant « nous » dans le contexte d'une ouverture au pluralisme. En d'autres termes, ce qu'il faut se demander, c'est de quelle manière peut s'affirmer une volonté d'être communautariste dans le respect des [215] citoyens qui, au sein de ce même espace social, ne se réclament pas de l'appartenance à la majorité.

II. LES FONDEMENTS DE LA LÉGITIMITÉ DU POLITIQUE

La question de la fragmentation politique engendrée par la société des identités n'a pas pour seul effet d'ébranler les fondements moraux du projet souverainiste. Il faut surtout insister sur le fait que l'assomption du pluralisme identitaire en tant que fondement du politique et l'apologie de la tolérance et du droit à la différence en tant qu'éthique sociale soulèvent la très importante question de la manière d'accueillir les demandes de reconnaissance particularistes tout en préservant la légitimité de l'agir politique. J'emprunte une nouvelle fois à la thèse de Diane Lamoureux quelques-uns des éléments nécessaires à la présentation de cette idée. Lamoureux avance que le politique n'a pas pour tâche de « forger de la communauté mais du lien ¹² ». C'est dire qu'il faille substituer à l'idéal de la fraternité celui de la solidarité dans la perspective de la reconnaissance de tous par tous. L'horizon commun serait alors celui des valeurs d'inclusion que recèle le projet de solidarité ¹³. Mais le problème consiste précisément en ceci que dans une telle vue des choses, l'horizon commun est incapable de fournir les repères d'une hiérarchisation des valeurs et, alors, de fonder en légitimité les raisons pour lesquelles on ne saurait accueillir de la même façon toutes les demandes de reconnaissance. Cette conception de la solidarité ne permet pas de dégager clairement les [216] motifs pour lesquels on pourrait vouloir défendre telle ou telle conception du « bien ». De quelle manière peut-on, en effet, arbitrer le conflit qui résulte naturellement de la rencontre des demandes de reconnaissance, en l'absence d'une représentation du bien commun arrimé à un projet, lui-même porté par un sujet ? La question est en fait la suivante. Le politique, en tant que lieu d'aménagement du conflit social, peut-il se limiter à la mise en place des conditions de la reconnaissance de tous par tous ? Dans l'affirmative, n'est-ce pas là la traduction dans le champ politique du laisser-faire du marché ? Ne se trouve-t-on pas devant le paradoxe en vertu duquel l'ouverture au pluralisme et à une éthique de la tolérance ne serait rien d'autre que le libre déploiement de rapports de forces qu'on laisserait aux caprices de l'opinion publique et aux décisions des tribunaux le soin d'arbitrer ? Examinons plus avant cette question.

Le champ du politique s'organise autour de la définition du sujet politique au nom duquel seront édictées les normes et les règles de

¹² Diane Lamoureux, *op. cit.*, p. 41.

¹³ *Ibid.*, p. 41.

sanction de la pratique sociale. C'est au nom de ce sujet politique que sont formulées des règles et que devient représentable une volonté de vivre ensemble au-delà des conflits. La société se conçoit comme être-ensemble dans la représentation d'un sujet collectif auquel se rapporte le fondement de l'agir politique.

Or la dynamique politique impulsée par la reconnaissance identitaire ne peut se fonder que sur une éthique égalitariste. C'est d'elle que découle la difficulté d'affirmer la légitimité d'un sujet politique en particulier et encore moins celui qui prétendrait rallier les identités particulières sous la prééminence morale que lui conférerait un quelconque ancrage historique. En dépit du fait qu'il relève d'une éthique sociale que porte de loin toute [217] l'histoire de la modernité, cet égalitarisme a pour effet d'engendrer une certaine impuissance du politique à faire correctement son travail, c'est-à-dire aménager le conflit et poser les revendications qui se déploient en lui sous l'éclairage d'un projet à partir duquel on pourrait évaluer la valeur de ces revendications. Ainsi, c'est parce que s'évanouit la figure d'un sujet porteur d'un projet qu'il est devenu malaisé de contrer les arguments des partitionnistes de l'Ouest de Montréal. Leur droit à la partition peut se poser à côté des volontés souverainistes de la nation québécoise dans la mesure où cela relève d'une question d'égalité de traitement. De même, on ne sait pas exactement de quelle manière accueillir les revendications territoriales des peuples autochtones en l'absence d'un principe de légitimité autre que celui de l'égalité de tous avec tous. Poursuivons dans la même voie. L'indifférence dont les Québécois ont fait montre à l'occasion de l'adoption de la loi C-20, dite de la clarté, ne tient-elle pas au fait qu'il est difficile de contrer une telle initiative dans un contexte où les arguments politiques se raréfient et que toute l'affaire est abordée du point de vue du droit. Dans une autre direction, mais cela relève de la même dynamique, une société des identités laisse à eux-mêmes les individus qui ne peuvent se regrouper sous la bannière d'une identité. C'est-à-dire qu'elle court-circuite la possibilité d'une interprétation politique : c'est le sort qui leur est réservé parce que ces non-affiliés ne parviennent pas à « politiser » précisément leur situation. Il en est ainsi des itinérants, par exemple, dont on pourrait interpréter en termes politiques le fait de leur exclusion si ce n'était du fait que, jusqu'à ce jour, cette catégorie sociale n'a pas su se constituer en une identité en quête de reconnaissance. Sur quelles bases penser la solidarité sociale

sans la [218] rapporter à un projet d'ensemble dont un sujet se porterait garant ? Voilà qui me conduit à considérer sous un autre jour les revendications nationalistes.

III. SUJET POLITIQUE ET LÉGITIMITÉ DE L'AGIR POLITIQUE

Il n'y a pas de projet politique sans fondement communautariste. La communauté d'histoire constitue l'espace concret-historique au sein duquel l'action que porte la société sur elle-même s'inscrit dans un univers de sens, celui que lui procure une référence au bien commun défini communautairement, c'est-à-dire en relation à un certain sentiment du bien, à une mémoire longue du vivre-ensemble. Il existe ainsi un autre fondement à la légitimité du nationalisme québécois que celui d'une volonté de pérennisation de l'héritage canadien-français. Cet autre fondement tient au fait qu'une société doit fonder un projet pour elle-même auquel elle peut alors rapporter le sens d'une éthique et de l'agir en commun. Si la société québécoise acceptait de placer l'agir politique sous la figure d'un sujet politique à propos duquel se dégagerait un consensus, on apercevrait plus clairement les raisons pour lesquelles le partitionnisme n'est pas équivalent au projet souverainiste. Nous établirions plus facilement la raison pour laquelle la loi C-20 est infamante du point de vue de la démocratie. Cela nous permettrait peut-être de nous représenter les exclus de la société non pas seulement comme les perdants malheureux à la loterie des identités, mais comme des citoyens québécois dont la situation relève d'une injustice que nous chercherions à réparer collectivement, c'est-à-dire politiquement. L'ensemble disparate de ces situations deviendrait lisible d'un [219] point de vue politique parce nous les évaluerions en rapport à un projet fondé sur une représentation du bien commun tel que l'incarnerait un sujet politique sous lequel nous aurions accepté de placer les fondements de la légitimité.

Il faut en conséquence reconnaître la légitimité d'une revendication politique à fondement communautariste qui, dans le cas du Québec, invite à se rallier à une communauté d'histoire et à faire consensus autour de la définition d'un sujet politique sous la figure duquel il sera

possible d'inscrire la légitimité de l'agir politique. Bien sûr, la représentation du sujet politique est (heureusement) toujours sujette à caution et son monopole identitaire toujours contesté. De même, la référence à la communauté d'histoire que partagent les francophones en ce pays sera toujours en concurrence avec celles d'autres communautés marginalisées qui voudront voir reconnaître leur existence minoritaire et dénonceront le fallacieux universalisme de la communauté d'histoire telle qu'elle s'affirmerait dans son unicité au sein d'un Québec souverain. Aussi, je n'en appelle pas à un nouvel unanimisme, je ne cherche pas non plus, d'une autre façon, à neutraliser le politique dans une eschatologie du destin canadien-français et de son nécessaire achèvement dans la souveraineté.

La question est de savoir quelles sont nos tâches historiques dans une situation donnée. Aujourd'hui, il faut faire droit aux revendications nationalistes qui sont celles d'une majorité de francophones. Mais surtout, il faut protéger les fondements de la légitimité de l'agir politique en reconnaissant l'importance de placer nos projets d'émancipation dans une perspective plus large que celle de la course à la reconnaissance des singularités identitaires. Cela n'implique pas nécessairement la souveraineté du Québec. Je crois pour ma part qu'elle est difficilement [220] réalisable. Seulement, il importe d'aménager politiquement la volonté de reconnaissance qu'appelle d'assez loin dans l'histoire la composante majoritaire de la société québécoise. La très grande responsabilité qui est alors celle de ce groupe majoritaire consiste à faire toute la place nécessaire en droit et en complicité à tous les Québécois qui viennent s'y inscrire et qui font qu'un jour être Québécois signifiera une tout autre chose qu'aujourd'hui. Claude Bariteau nous a récemment invités à imaginer le Québec de 2001. Ce n'était pas suffisamment loin de nous lorsqu'il nous le proposa en 1998 pour que nous ayons pu dans l'intervalle dénouer nos impasses. Regardons plus loin encore, en 2100. À ce moment-là, l'idéal d'un Québec cosmopolite sera réalisé. La question de l'identité se posera sous un tout autre jour. Les Franco-Québécois auront perdu le souvenir de l'oppression. La langue anglaise constituera la seule langue de communication à usage mondial et les francophones entretiendront un tout autre sentiment vis-à-vis d'elle. On peut aussi imaginer que la notion de territoire national sera profondément redéfinie et que les regroupements commerciaux qui ne sont actuellement impulsés que par les

seules forces du marché auront trouvé leur prolongement politique. Si l'on acceptait maintenant de pousser plus loin encore cette prospective et que nous imaginions la configuration de nouvelles communautés de sens, nous apercevriions peut-être une nouvelle citoyenneté aux yeux de laquelle la nation ne clôturerait plus l'espace de la délibération démocratique.

Mais, pour maintenant, et dans le tragique de l'histoire qui est le nôtre, il importe de ne pas s'abandonner sans critique à la suspicion qui pèse sur cet indicible « nous » que l'histoire n'a pas encore vidé de sa mémoire.

Fin du texte